

COMMUNE DE ROUSSIEUX
26510

2026 - 031

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° DEL 1-05062026

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 20 heures trente minutes,
Le conseil municipal de la commune de ROUSSIEUX régulièrement convoqué s'est réuni
à la mairie sous la présidence de Monsieur GIREN Didier, maire.

Etaient présents : VOLLE Christiane, DASSE Christophe, MILLOT Lukas, MOULINAS
Séverine, BONNEVIE-CHEVRONNAY Sébastien, GIREN Didier.

Etait excusée : FORET Sandrine

**Objet : Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour
constituer le collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre 2026**

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection
des sénateurs ;

Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code électoral ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des
délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des
électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°26-2026-05-26-00002 du 26 mai 2026 relatif au mode de scrutin, au nombre
de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'au
mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des
sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de GUMIANE sera le suivant :

- 1 délégué à élire
- 3 suppléants à élire

L'assemblée élit pour secrétaire de séance M. MILLOT Lucas

Composition du bureau électoral :

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal
les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de
Mmes et MM. VOLLE Christiane, DASSE Christophe, BONNEVIE-CHEVRONNAY Sébastien,
MOULINAS Séverine.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection des délégués et des suppléants :

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral, **il est procédé au vote.**

Résultats du scrutin

Après rappel de l'objet de la séance, après enregistrement des candidatures,

- | | | |
|------------------|----------------------|--------------------|
| - Délégué : | M. DASSE Christophe | nombre de voix : 7 |
| - Supplément 1 : | M. GIREN Didier | nombre de voix : 7 |
| - Supplément 2 : | M. MILLOT Lukas | nombre de voix : 7 |
| - Supplément 3 : | M. MOULINAS Séverine | nombre de voix : |

Fait et délibéré à ROUSSIEUX
Le 5 juin 2026
Le Maire, Didier GIREN

